

## **RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

### **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat la création d'un cadastre des déchets industriels**

La commission, formée de MM. Jean-Luc Chollet, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Olivier Gfeller, Jean Guignard, Vassilis Venizelos, et de la rapportrice soussignée a tenu séance le lundi 25 mai 2009 en présence de Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, de M. Marc Andlauer, chef de la Division sols, carrières et déchets du SESA, et de Mme Sarah Lopez qui a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions.

#### **But du postulat**

La notion d'écologie industrielle implique un écosystème industriel au sein duquel les déchets de matière et d'énergie d'une entreprise sont utilisés comme matière première et énergie utile pour une autre. Le terme "industriel" s'entend ici au sens large, car il couvre tant le secteur secondaire que les secteurs primaire et tertiaire et les ménages.

M. le député Gfeller a axé son postulat sur les déchets issus des entreprises et sur le développement des échanges entre offre et demande dans ce domaine via l'établissement d'un cadastre des déchets industriels.

#### **Position du Conseil d'Etat**

Mme Jacqueline de Quattro rappelle que le cadastre des déchets industriels demandé serait appelé à fonctionner comme une bourse d'échange, auprès de laquelle les entreprises auraient la possibilité d'annoncer les déchets qu'elles peuvent offrir ou ceux dont elles auraient besoin pour leur production. A cette démarche étatique, le canton préfère privilégier les expériences du terrain, en les mettant à profit par des informations et des échanges.

Le SESA a pris contact avec la société SOFIES, société de promotion de l'écologie industrielle, pour établir une expérience pilote dans la zone industrielle du Mont-sur-Lausanne, qui tient compte des aspects déchets, mobilité et énergie. Il est prévu d'intégrer les résultats de cette expérience pilote au programme de développement régional. L'impact de telles expériences dépend de la volonté des entreprises d'améliorer la gestion de leurs déchets et de l'avantage qu'elles trouvent à développer des contacts dans ce domaine.

Le SESA suit également les travaux du canton de Genève qui expérimente actuellement l'établissement d'un cadastre géoréférencé, permettant de détecter automatiquement les synergies possibles entre les différentes entreprises sur la base d'un catalogue référencé. Il est relevé qu'un tel outil nécessite passablement d'entretien, de maintenance, de vérifications de données, ce qui pose problème à l'Administration cantonale vaudoise faute de moyens.

#### **Développement du postulant**

M. le postulant se dit satisfait des réponses que le Conseil d'Etat a apportées à son postulat, réponses qui vont dans le sens de ses questions. Conscient de la complexité de la problématique et des difficultés actuelles à créer un cadastre des déchets industriels, il considère que la démarche proposée par le canton est actuellement la meilleure. Il insiste cependant sur la nécessité de mettre en place, au niveau politique, un système d'information régulier, et de réfléchir sur l'opportunité de développer un outil similaire au cadastre genevois, tout en suivant les recherches réalisées au sein de l'UNIL. L'Etat de Vaud doit conserver un œil attentif sur ces expériences et en tenir le Grand Conseil informé.

#### **Discussion générale**

La démarche du Conseil d'Etat est considérée par la commission comme une bonne réponse pragmatique face à une situation difficile à préciser tant elle fluctue. D'aucuns estiment cependant que cette démarche n'est pas suffisamment affirmée, attendant un engagement plus ferme de la part de l'Etat et des informations plus fréquentes. L'Etat se doit de

jouer en ce domaine un rôle exemplaire.

Il apparaît que des bourses de déchets (par exemple pour les déchets de construction et les matériaux d'excavation) et des cadastres (par exemple l'inventaire des déchetteries et des grands centres de tri cantonaux) existent déjà, mais il s'agit d'éléments statiques alors que le postulant vise une démarche dynamique. Ces éléments déjà connus devraient être économiquement optimisés afin notamment d'éviter des surcoûts dus à des trajets de déchets excessifs (ex. Tridel).

Les notions de bourse et de cadastre peuvent se côtoyer et se compléter, elles ne s'opposent pas. On le constate au reste dans l'optique d'une bourse aux déchets, où l'aspect énergie est de moindre importance, alors que la localisation géographique est fondamentale.

L'exemple du site du Budron (Le Mont-sur-Lausanne), qui n'a pas donné de résultats concrets, est discuté. Celui du Thermoréseau d'Avenches est par contre un exemple d'application réussie : la ville d'Avenches se chauffe en partie grâce au marc de café. L'expérience genevoise suscite aussi de vifs intérêts et l'on espère qu'elle fera école. Genève axe ses efforts sur la gestion des matériaux de construction et d'excavation, avec le concours des Services industriels genevois (SIG). La réflexion est également étendue à la région franco-valdo-genevoise, impliquant le district de Nyon. Vaud s'y intéresse aussi du fait d'un manque d'espaces pour les matériaux d'excavation sur son territoire. L'idée genevoise de création d'un cadastre accompagné d'une bourse afin de localiser le type et la quantité de déchets disponibles devrait être reprise et intégrée sur le site Internet de l'Etat de Vaud, en évitant des obstacles financiers pour les participants (frais de transaction).

La manière de traiter les déchets devrait varier, selon que l'on a affaire à des déchets de construction, via une bourse supervisée par l'Etat, ou à d'autres déchets spécifiques aux collectivités publiques régionales ou communales qui en assurent la collecte, indépendamment des prix fluctuants des matériaux. Des petits déchets spécifiques trouvent parfois repreneurs à l'extérieur du pays alors que les grandes quantités de déchets conventionnels (comme le papier, le carton, les emballages) font l'objet de transactions avec les recycleurs. Des collaborations de recyclage et d'achats communs sont déjà mises sur pied entre le CHUV, l'UNIL et l'EPFL. C'est le rôle de l'Etat de promouvoir ce type de communication.

L'application de l'Ordonnance sur le mouvement des déchets (OMoD) a permis la mise en œuvre d'une liste des entreprises traitant les déchets en Suisse, avec les types de déchets qu'elles traitent, liste qui peut être consultée sur le site Internet de la Confédération. Les différentes entreprises du domaine du recyclage, qui doivent être certifiées et soumises à un contrôle de la part de l'Etat par rapport à leurs normes de sécurité, de qualité de travail et de préservation de l'environnement, doivent être autorisées. Le canton n'a donc pas un rôle interventionniste, mais plutôt de contrôle de ce secteur d'activité.

### **Le miracle de l'écologie industrielle...**

... est d'avoir concilié la vision traditionnelle du "rien ne se crée, rien ne se perd" à la vision novatrice du déchet utilisé comme ressource. Le monde paysan, par les filières de retraitement qu'il a développées, filières souvent abandonnées par irresponsabilité et appât du gain, a été le premier artisan de l'écologie industrielle.

Le souci d'information est constant, auprès des entreprises, entre les cantons, et auprès du Grand Conseil. L'idée proposée de compléter le rapport annuel du SESA par des expériences et observations relevant de l'écologie est retenue.

**Au vote, c'est logiquement par 7 voix pour, aucune contre et aucune abstention, que la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat tel que proposé.**

---

Vevey, le 27 juillet 2009.

La rapportrice :  
(Signé) *Fabienne Despot*